



Clause standard à insérer dans la convention avec le maître d'ouvrage / client

Article - Traitement des données à caractère personnel

La S.P.R.L. M. COLLIGNON et Fils collecte et traite les données d'identité et les coordonnées qu'elle reçoit du [maître d'ouvrage] concernant le [maître d'ouvrage] lui-même, son personnel, ses collaborateurs, ses préposés et toute autre personne de contact utile. Les finalités de ces traitements sont l'exécution de cette convention, la gestion des clients, la comptabilité et les activités de prospection directe, tel que l'envoi d'informations promotionnelles ou commerciales. Les bases juridiques sont l'exécution d'un contrat, le respect d'obligations légales et réglementaires (tel que la déclaration de travaux 30 bis) et/ou l'intérêt légitime de la S.P.R.L. M. COLLIGNON et Fils. Pour les fins de prospection directe par courriel (tels que les bulletins d'informations ou les faireparts d'évènements), [le maître d'ouvrage] donne son consentement explicite et libre à la S.P.R.L. M. COLLIGNON et Fils d'utiliser ses données à caractère personnel.

Le responsable du traitement est Mr COLLIGNON Paul, gérant, de la SPRL M. COLLIGNON et Fils dont le siège social est sis rue d'Othée 73 à 4430 ANS et ayant le numéro d'entreprise **0.404.403.886**

Les données à caractère personnel précitées seront traitées conformément aux dispositions du règlement général de la protection des données et ne seront transmises qu'aux sous-traitants, aux destinataires et/ou aux tiers pour autant que nécessaire dans le cadre des finalités précitées pour ledit traitement. Le [maître d'ouvrage] est responsable de l'exactitude et de la tenue à jour des données à caractère personnel qu'il fournit à la S.P.R.L. M. COLLIGNON et Fils et s'engage à respecter strictement les dispositions du règlement général de la protection des données à l'égard des personnes dont il a transmis les données à caractère personnel de la S.P.R.L. M. COLLIGNON et Fils, ainsi que concernant toutes les données à caractère personnel possibles qu'il pourrait recevoir de la S.P.R.L. M. COLLIGNON et Fils et de son personnel, de ses collaborateurs et de ses préposés.

Le [maître d'ouvrage] confirme qu'il est adéquatement informé concernant le traitement de ses données à caractère personnel et concernant ses droits d'accès, de rectification, à l'oubli et d'opposition. Pour plus de détails, la S.P.R.L. M. COLLIGNON et Fils renvoie explicitement à la note d'information de protection des données, dont le texte est annexé à cette convention [et consultable sur le site web de la S.P.R.L. M. COLLIGNON et Fils (www.menuiseriecolligbon.be)].

Le [maître d'ouvrage] reconnaît avoir pris connaissance de cette note et accepter son contenu.